

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1122-24**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, le Règlement 1122-24 décrétant un emprunt et une dépense de 1 370 000\$ afin de financer les travaux de reconstruction de la rue Martine, du rang 3 et du rang St-François.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre (2024).



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière